

Les frais du contrat "SAINT HONORE INNOVATION LUX" ¹

Distribué par : CNP Luxembourg

Montant minimum de versement initial **250 000 €**

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat **NA**

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Frais des supports (gestion libre)	
Support fonds euros	1% maximum
Support unités de compte	1% maximum
Support euro-croissance	NA
Gestion pilotée par horizon	NA

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions ² (moyenne)	1,35%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,39%
Fonds obligations (moyenne)	0,93%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,28%
Fonds immobilier ⁴ (moyenne)	1,95%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,27%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,36%
Fonds monétaires (moyenne)	0,36%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,02%
Fonds alternatifs (moyenne)	1,40%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,27%

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil prudent (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	NA
Profil équilibré (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	NA
Profil dynamique (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3% maximum
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	Cf frais d'arbitrage
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	1% du montant arbitré - Plafonnés à 100€
nombres d'arbitrages gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat (Uniquement pour les supports en unités de compte le mentionnant dans leurs dispositions particulières)	NA

¹ Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² La catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.

³ Part des frais reversés au profit du distributeur et de l'assureur au cours du dernier exercice clos.

⁴ La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.